

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024  
Extrait des délibérations n°2

Date de convocation : le 01 octobre 2024. Date d'affichage : le 01 octobre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 07 octobre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : salle polyvalente d'EPEGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56

Présents : 48

Pouvoir (s) : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSCO-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : Isabelle VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky - Excusé - POUVOIR : J. BUYZE	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024  
Extrait des délibérations n°2**

**GESTION/PREVENTION DES DECHETS**

**Objet : Approbation des statuts modifiés du SETOM**

Les statuts actuels du SETOM ont été validés par délibération du conseil communautaire du 15 janvier 2019. Ces statuts prenaient notamment en compte l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie et le fait que le SETOM ne serait plus compétent en matière de gestion des déchetteries.

L'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a émis le souhait de transférer la compétence « traitement des déchets » au SETOM pour 15 de ses communes pour lesquelles la compétence était jusqu'alors exercée par le SDOMODE, ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'INSE serait donc adhérente du SETOM pour la totalité de ses 41 communes membres.

Le conseil communautaire de l'INSE a délibéré en ce sens le 13 décembre 2023, le comité syndical du SDOMODE a approuvé la demande par délibération du 21 décembre 2023 et le préfet de l'Eure a autorisé le retrait du SDOMODE par arrêté du 28 juin 2024. Le comité syndical du SETOM a donc pu approuver la demande d'intégration et, par suite, la modification de ses statuts, par délibération du 4 juillet 2024.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SETOM serait donc composé de :

- ⇒ La communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie » (EPN) – en totalité,
- ⇒ La communauté d'agglomération « Seine Normandie Agglomération » (SNA) – pour partie,
- ⇒ La communauté de communes « Interco Normandie Sud Eure » (INSE) – en totalité,
- ⇒ La communauté de communes du pays du Neubourg (CCPN) – en totalité,
- ⇒ La communauté de communes du pays de Conches (CCPC) – en totalité.

Sollicitée par un courrier du 9 juillet (reçu le 16 juillet), la communauté de communes dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur ces modifications statutaires (en l'absence de délibération, l'avis est réputé favorable). A l'issue du délai de consultation des membres du SETOM, et sous réserve que les conditions de majorité requises soient réunies, il reviendra au préfet de l'Eure de modifier le périmètre et les statuts du SETOM.

Au regard de la cohérence du projet et de son intérêt en termes de mutualisation, il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable sur les modifications statutaires du SETOM, telles que présentées ci-dessus.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu les statuts du syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères de l'Eure (SETOM),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-18,

Vu la délibération n°2024-1929 du SETOM en date du 4 juillet 2024 relative à l'extension de son périmètre par l'intégration de 15 communes de la communauté de communes « Interco Normandie Sud Eure » (INSE) et à la modification conséquente de ses statuts,

Vu le courrier daté du 9 juillet 2024 du SETOM relatif à la notification de la délibération n°2024-1929 du 4 juillet 2024, et reçu le 16 juillet 2024,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le présent rapport de présentation,
- émet un avis favorable à l'extension du périmètre du syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères de l'Eure (SETOM) par l'intégration de 15 communes de la communauté de communes « Interco Normandie Sud Eure » (INSE) et à la modification conséquente des statuts du SETOM,
- autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette modification statutaire.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**

  
